



LE 5 DECEMBRE 2019 POUR L'AVENIR DE NOS RETRAITES

5 mesures qui pourraient faire mal

1. Le droit à retraite serait proportionnel à la durée de cotisation. Plus on cotise longtemps, plus on a de points. Mais les périodes d'études supérieures ne sont pas rémunérées, donc pas cotisées... Pour compenser, les salariés diplômés seraient condamnés à travailler au-delà de 70 ans pour maintenir leur niveau de vie. Les femmes diplômées, avec des carrières plus interrompues que les hommes, seraient encore plus pénalisées que les hommes.

2. Tous les salaires de carrière seraient pris en compte pour le calcul de la pension. L'impact des précarités du début de carrière, qui est aujourd'hui neutralisé par un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé, ne le serait plus. Mauvais plan si vous avez fait des stages ou un doctorat.

3. Le droit à retraite serait proportionnel au salaire moyen de carrière. Plus le profil de carrière est ascendant, plus le salaire moyen de carrière décroche du dernier salaire et plus le niveau de la pension décroche du dernier salaire.

4. Les cadres seraient exclus des mécanismes de solidarité. Les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage, d'une incapacité de travail ou de la maternité seraient désormais financées par l'impôt, sous forme d'aides sociales qui seraient délivrées sous conditions de ressource.

5. Un cadre sur dix serait privé de la possibilité de cotiser en répartition sur la totalité de son salaire. Jusqu'à présent, les cadres sup' cotisent obligatoirement pour la retraite jusqu'à huit plafonds de la Sécurité sociale, soit 328 724 € annuels en 2020. Avec la réforme Delevoye, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à trois plafonds soit 123 264 €. Une perte majeure de droits pour les intéressés, condamnés à jouer une partie de leur retraite sur les marchés financiers (en se constituant une épargne dont les assureurs ne garantissent même pas la restitution). Une perte pour le système de retraite par répartition qui serait privé de cette part des cotisations.

Des durées de carrière ubuesques...

Pendant la retraite...les pensions ne seraient plus garanties !

Le montant des pensions pourrait diminuer, notamment en cas de récession : le plafonnement du financement des retraites à 14 % du P.I.B. impliquerait une amputation automatique de l'ensemble des pensions, qu'elles aient été liquidées avant ou après.

La mise en œuvre de la réforme et ceci n'est pas une simulation :

Pour 2025, le Gouvernement annonce un droit annuel à retraite de 55 centimes pour 10 euros de cotisation (soit un rendement de la cotisation de 5,5 % à l'âge du taux plein).

En fait, toute personne dont la carrière et les revenus auraient progressé dans la moyenne devrait travailler : pendant 54 ans pour une pension de 75 % du dernier salaire

43 ans pour une pension de 60 % du dernier salaire

47 ans pour 66 % du dernier salaire



FINANCER UNE AUTRE RÉFORME, C'EST POSSIBLE !

L'augmentation des ressources affectées au financement des retraites :
Une légère augmentation des cotisations : +0,16 % de la part salariale des cotisations, et +0,24 % de la part patronale (soit, sur un salaire de 2500 €/mois, +10 € de cotisation mensuelle - dont 6 € payés par l'employeur).
L'égalité salariale entre les femmes et les hommes : +5,5 milliards €
La suppression des aides et exonérations de cotisation inefficaces et la mise à contribution des revenus financiers des entreprises (qui, contrairement aux revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés) +65 milliards €. Cela permettrait le rétablissement de l'âge d'ouverture du droit à retraite à 60 ans à taux plein pour toute carrière complète (avec une pension d'au moins 75 % du salaire de fin de carrière).

La CGT d'Airbus SAS appelle à 2 heures de grève de 14h30 à 16h30

Pour participer à la manifestation

Rendez-vous à 14h00 Place Saint-Cyprien à Toulouse



Site internet du syndicat

<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>

Courriel : Syndicat.Cgt@airbus.com

Téléphone : 05 6193 1507

le 4 décembre 2019